



Département de Maine-et-Loire
Commune du Lion-d'Angers

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DÉCLARATION DE PROJET N°1
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU**

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE
MIS EN COMPATIBILITÉ**





Département du Maine-et-Loire
COMMUNE DU LION D'ANGERS

PLU

Déclaration de projet n°1
emportant mise en
compatibilité du PLU

Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers
Extrait du Plan de zonage modifié

Elaboration N°1 du PLU approuvée le 5 octobre 2020
Déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité
du PLU prescrite le 27 février 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Place Charles de Gaulle | 49200 LE LION D'ANGERS
T. 02 41 95 31 74 | contact@valleesduhautanjou.fr | www.valleesduhautanjou.fr



- Limites de zones
- 1** Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères, arbres remarquables protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parc à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bois protégés au titre des Espaces Boisés Classés (article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides / Inventaire DM'Eau - 2010
- Prélocalisation des zones humides (DREAL)
- Bande affectée par le bruit (de 250 m : D775 et 100m : N162)
- Recul de l'urbanisation à respecter pour la D775 et la RN162 en application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Limite de la zone inondable (zone rouge, PPRi Oudon/Mayenne)
- Limite de la zone Bleue (PPRi Oudon/Mayenne)
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs concernés par les périmètres de protection du captage d'eau de Chauvon (Périmètres immédiat, rapproché sensible et rapproché complémentaire)

- Création d'une zone 1AUM
- 1AU
 - 1AUE
 - 1AUY
 - 1AUZ
 - 2AU
 - 2AUY
 - A
 - AY
 - NAE
 - NL
 - NL1
 - NP
 - NS
 - NT
 - NTE
 - UA
 - UB
 - UE
 - UY

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Destinataire	Surface
ER N°1	Création d'espaces publics et de parcs de stationnement	Commune	8895,4 m²

